

La Forêt habitée: un modèle de gestion partenariale?
Analyse de la perception des participants à cinq projets au Québec

The Inhabited forest: a partnership management mechanism?
Analysis of five projects in Quebec

Nancy Gélinas and Luc Bouthillier

Volume 49, Number 137, septembre 2005

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/012298ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/012298ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département de géographie de l'Université Laval

ISSN

0007-9766 (print)

1708-8968 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Gélinas, N. & Bouthillier, L. (2005). La *Forêt habitée*: un modèle de gestion partenariale? Analyse de la perception des participants à cinq projets au Québec. *Cahiers de géographie du Québec*, 49(137), 157–175.
<https://doi.org/10.7202/012298ar>

Article abstract

The *Inhabited forest* (*Forêt habitée*) represents a partnership management mechanism designed to enhance the economic development of rural areas in Quebec. The objective of this research project is to validate the inhabited forest concept and to delineate, from a stakeholders' perspective, a definition that is both shared and practical. A perceptual analysis is carried out using a needs-analysis method. The results show that actors' perceptions coincide with the idea of the inhabited forest and the theory of partnership management. Moreover, perceptions of what situation is desirable suggest that the participants adopt the same definition, provided by the elements structuring the concept of the inhabited forest. However, a noticeable deviation exists between the idealised vision and reality as perceived by the participants. On the whole, partnership management, as conveyed by the concept of the inhabited forest, seems to constitute a practicable approach, according to stakeholders.

La *Forêt habitée*: un modèle de gestion partenariale? Analyse de la perception des participants à cinq projets au Québec

Nancy Gélinas et Luc Bouthillier

Université Laval

nancy.gelinas@sbf.ulaval.ca

luc.bouthillier@sbf.ulaval.ca

Résumé

La *Forêt habitée* se présente comme un mode de gestion partenariale, proposé pour favoriser le développement économique local des régions du Québec. L'objectif de cette recherche est de valider le concept de Forêt habitée et d'extraire une définition commune et pratique de la perception des intervenants concernés. Une analyse perceptuelle est réalisée à l'aide de la méthode d'analyse de besoins. Les résultats nous démontrent que les perceptions des acteurs concordent avec le concept de Forêt habitée et la théorie de la gestion partenariale. Également, les perceptions concernant la situation désirable nous indiquent que les répondants adoptent une même définition décomposée à partir des éléments structurants de la Forêt habitée. Toutefois, un constat d'écart est établi entre la vision idéalisée et la réalité telle que perçue par les répondants. Dans l'ensemble, la gestion partenariale, telle que véhiculée par le concept de Forêt habitée, semble constituer une voie praticable aux yeux des intervenants.

Mots-clés: gestion partenariale, Forêt habitée, éléments structurants, développement local, perception

Abstract

The *Inhabited forest*: a partnership management mechanism? Analysis of five projects in Quebec

The *Inhabited forest* (*Forêt habitée*) represents a partnership management mechanism designed to enhance the economic development of rural areas in Quebec. The objective of this research project is to validate the inhabited forest concept and to delineate, from a stakeholders' perspective, a definition that is both shared and practical. A perceptual analysis is carried out using a needs-analysis method. The results show that actors' perceptions coincide with the idea of the inhabited forest and the theory of partnership management. Moreover, perceptions of what situation is desirable suggest that the participants adopt the same definition, provided by the elements structuring the concept of the inhabited forest. However, a noticeable deviation exists between the idealised vision and reality as perceived by the participants. On the whole, partnership management, as conveyed by the concept of the inhabited forest, seems to constitute a practicable approach, according to stakeholders.

Keywords: partnership management, inhabited forest, structuring elements, local development, perception

INTRODUCTION

La recherche de solutions pour enrayer nombre de problèmes à l'origine de la dévitalisation des régions du Québec a suscité plusieurs expériences relatives au développement communautaire (Dionne, 1993). Depuis le milieu du XX^e siècle, cet enjeu de revitalisation et de développement, principalement axé sur les communautés forestières, connaît un nouvel essor. Un nouveau concept, connu sous le vocable *Forêt habitée*, prend forme. La Forêt habitée cherche principalement à combiner quatre aspects, qui sont le «développement économique local, la mise en valeur des aspects récréotouristiques, la protection de l'environnement et le mouvement de réappropriation du territoire» (Bouthillier et Dionne, 1995). Ce concept, qui se veut nouveau mode de gestion du territoire forestier, vise à rendre aux acteurs locaux la volonté de reprendre en main le devenir de leur région.

Dans le sillage du développement durable, le concept de Forêt habitée permet d'allier développement économique, développement social et respect de la capacité physique du milieu en offrant la possibilité à chaque communauté de définir ses propres priorités. Ce faisant, aucun modèle de Forêt habitée ne saurait se présenter comme une solution uniforme. Les réalités régionales, les valeurs et le savoir-faire sont propres à chaque communauté (Gagnon, 1995). La structure organisationnelle d'une Forêt habitée se définit ainsi selon un mode de développement endogène, qui offre aux acteurs d'une communauté un rôle de premier plan dans la gestion des ressources forestières. Ce rôle peut prendre différentes formes, mais une tendance s'observe. À mesure que le pouvoir décisionnel se décentralise et que le nombre de gestionnaires s'accroît, le type de gestion appliqué tend à la cogestion, formule qui semble être une des clés interprétatives du concept de Forêt habitée. Les principes de la Forêt habitée apparaissent aussi dans la gestion communale exercée principalement dans les pays en développement (Arnold, 2000; Colfer et Wadley, 2001; FAO, 1999).

Concrètement, une Forêt habitée est représentée par une organisation qui gère collectivement les ressources forestières d'un territoire donné. Des expériences à l'échelle mondiale évaluent la possible efficacité de la gestion collective. Selon la FAO, les expériences menées jusqu'à présent en plusieurs endroits du monde tendent à démontrer que «les approches de gestion collective ont un effet favorable sur la situation des ressources forestières» (1999: 17).

À travers différentes démarches politiques, le concept de Forêt habitée cherche sa place. Des consultations ont été tenues en 1996 en vue de l'élaboration d'une politique québécoise de Forêt habitée (Groupe de travail interministériel, 1996), laquelle est demeurée sans voix. Le concept est ressorti comme une avenue de développement lors de la révision du régime forestier québécois (Ministère des ressources naturelles du Québec, 1999), de même que tout récemment lors de l'enquête de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise. Le fonctionnement actuel du régime forestier ne laisse que peu d'options à l'implantation de projets de Forêt habitée puisque l'ensemble du territoire est déjà couvert par des contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF), contrats

de gestion signés entre le gouvernement provincial et les industriels forestiers. Toutefois, le régime modifié de 2000 a introduit un nouveau type de contrat, le contrat d'aménagement forestier (CAF), lequel pourrait permettre la création de projets de gestion partenariale.

UNE GESTION PARTENARIALE DES RESSOURCES

La mise en commun des besoins, des attentes, des potentiels et des disponibilités de tous les intervenants qui désirent prendre part à la gestion d'un même territoire constitue la principale caractéristique du concept de Forêt habitée tel que vécu au Québec. Les municipalités, le gouvernement provincial, l'industrie, les associations de professionnels, les clubs de loisir, de même que des entrepreneurs locaux peuvent faire partie du nombre. Cette caractéristique correspond à la gestion partenariale. Gérer en partenariat représente davantage que de participer au processus décisionnel: encore faut-il que chaque participant devienne imputable de toutes décisions prises en consensus. La participation ne peut devenir réelle que lorsque chaque intervenant devient partie prenante, en s'engageant dans un projet et en obtenant le pouvoir d'influencer la prise de décisions (Lescarbeau, 1994). Alors que la gestion participative appelle au dialogue et à la discussion entre parties intéressées, le terme *gestion partenariale* reflète davantage l'engagement de ces parties en tant que partenaires d'un projet commun.

Le succès d'une gestion partenariale repose sur des principes. Par exemple, le partenariat doit garantir la représentativité de tous les intervenants et se bâtir autour d'un ou de plusieurs intérêts communs. La gestion doit répondre aux besoins collectifs et permettre la responsabilisation de chacun des partenaires. Le partage des informations et connaissances diverses renforce le processus décisionnel. Toutefois, pour faire une différence, la gestion partenariale doit s'accompagner des pouvoirs décisionnels qui s'y rattachent (Chanawongse, 1991; Williams et Ellefson, 1997).

La complexité et la multidisciplinarité des situations suggèrent l'idée de gérer des ressources en partenariat. Des intérêts individuels divergents sur la mise en valeur ou l'exploitation d'une même ressource peuvent entraîner des conflits lors d'un processus décisionnel. Cependant, cette mise en tension permet l'établissement d'un portrait plus réaliste de la situation et facilite l'identification d'un intérêt collectif. La gestion partenariale constitue aussi une approche proactive des conflits en offrant des possibilités de participation à tout acteur intéressé par la gestion d'une ressource.

LA FORÊT HABITÉE EN PRATIQUE

Le gouvernement québécois a prêté l'oreille aux différentes revendications et aux mouvements sociaux qui témoignent d'un certain malaise dans le développement des collectivités locales (Groupe de travail interministériel, 1996: 5). Ces collectivités désirent s'approprier la gestion de leur territoire afin de bénéficier des richesses que celui-ci recèle. Le message véhiculé par ces revendications révélait entre autres l'inquiétude grandissante du public face à l'exploitation des forêts du domaine public par des intérêts privés et aux faibles retombées qui en résultent pour la région. La réponse gouvernementale fut alors l'instauration, en 1996, de projets

pilotes de Forêt habitée. Les autorités mirent de l'avant quatorze projets axés sur la recherche d'un meilleur partenariat entre les acteurs régionaux et d'une formule de gestion intégrée de la forêt (Bérard, 2000). Ces projets reposent sur plusieurs objectifs tels que la mise en valeur des ressources locales, la mise en commun des ressources humaines, financières et matérielles, l'adoption d'un nouveau type d'aménagement durable, la gestion intégrée des ressources et le développement d'un sentiment d'appartenance des travailleurs à leur milieu de vie.

Les projets pilotes mis en place tentent de répondre à une commande élaborée par les utilisateurs et les intervenants œuvrant sur des territoires spécifiques. Dans la majorité des cas, l'identification de cette commande sociale s'est effectuée par l'entremise de consultations publiques locales. Par la suite, les responsables des projets ont défini la structure organisationnelle qui semblait adéquate pour rencontrer les exigences d'une telle mission. Parfois, ils ont créé de nouvelles organisations. Autrement, ils ont utilisé des structures déjà en place telles que les coopératives forestières ou les MRC. Ces quatorze projets ont pris forme en tenant compte des potentiels de développement des ressources, des acteurs en présence, des contrats déjà établis, des sources possibles de financement et des objectifs à atteindre.

L'application du concept puise ses origines dans un mouvement social inspirant ses artisans, celui de la réappropriation du territoire. Mais elle résulte aussi de la réalité du terrain. Entre l'interprétation des idées et leur réalisation, il peut exister un écart. Quelles sont les attentes des utilisateurs engagés dans les projets? Au moment de participer activement au projet, chacun se fait une idée du résultat souhaité. À quoi peut ressembler une forêt dite habitée? Une fois enclenché, le processus d'élaboration et de réalisation d'un projet produit des résultats. L'étape ultime d'un cheminement politique est l'évaluation de l'extrait appliqué. À ce titre, «il importe que les communautés aspirant à habiter la forêt se dotent d'un mécanisme de suivi, non seulement pour ajuster le tir en cours de route, mais surtout pour s'approprier les leçons découlant des divers projets mis en œuvre» (Bouthiller et Dionne, 1995).

OBJECTIFS

Les intervenants engagés dans l'élaboration et la réalisation de projets de Forêt habitée deviennent les principaux participants à leur évaluation. Ils devront s'approprier ce processus d'évaluation en contribuant au développement d'un cadre qui respecte les valeurs recherchées.

L'objectif général de la présente étude est donc de valider le concept de Forêt habitée en le testant auprès des intervenants concernés pour en extraire une redéfinition commune et pratique. Pour ce faire, une analyse perceptuelle est construite autour de trois objectifs spécifiques. Tout d'abord, il convient d'arrêter les fondements du concept de Forêt habitée, tels que véhiculés par la littérature. Puis il s'agit de valider cette définition théorique auprès des acteurs des projets de Forêt habitée. Enfin, les perceptions des acteurs concernant le fonctionnement idéal d'un projet et le fonctionnement expérimenté sont évaluées. Les perceptions ainsi définies donnent la mesure de l'écart qui existe entre l'idéal et la réalité du point de vue des acteurs interrogés.

La présence d'un écart et son ampleur fourniront les arguments nécessaires pour redéfinir les actions permettant d'atteindre les objectifs visés par un projet de Forêt habitée. La définition d'un idéal de projet et la mesure de la réalité offriront une première base d'évaluation qui devra conduire ultérieurement à l'élaboration d'un cadre d'évaluation plus précis.

MÉTHODOLOGIE

Afin de définir l'idéal d'un projet de Forêt habitée, les intervenants sont appelés à évaluer les composantes du concept de Forêt habitée selon leurs attentes respectives. Ces mêmes intervenants doivent également confronter ce qu'ils vivent à ces mêmes attentes. Nous cherchons donc à évaluer leurs perceptions, c'est-à-dire leur façon de comprendre ou de saisir leur réalité sociale.

ÉLÉMENTS STRUCTURANTS

Pour répondre aux objectifs, il convient de déterminer, dans un premier temps, quels sont les éléments structurants du concept de Forêt habitée, éléments qui permettront d'assurer le succès des projets de Forêt habitée. Ils sont suggérés par la documentation disponible sur le concept de Forêt habitée et celle décrivant les projets pilotes (Beaudoin, 1997; Dionne, 1993; Fournier, 1996; Groupe de travail interministériel, 1996; Interface Forêt, 1997; Ministère des Ressources naturelles du Québec, 1996). Dans un premier temps, une lecture des principaux documents sur le concept de Forêt habitée a permis d'identifier des informations importantes sur les contraintes sociales, économiques et environnementales, contraintes qui peuvent être rencontrées dans la mise en œuvre des projets. Également, certains aspects, tels que le respect des droits consentis, semblaient contradictoires. Alors que dans un cas, il était jugé essentiel (Ministère des Ressources naturelles du Québec, 1996), dans un autre il semblait nuire au bon fonctionnement (Interface Forêt, 1997). Ces contradictions se sont avérées intéressantes et ont permis l'identification de quelques variables à mesurer. Par la suite, des contacts avec les représentants de cinq des quatorze projets de Forêt habitée ont permis de recueillir des informations plus locales, et de faire la lumière sur d'autres éléments clés. Ainsi, le choix de ces éléments est fonction de leur abondance à la fois dans la littérature et la documentation sur les projets. Cette recherche dans la littérature nous a conduit à établir une liste de dix-huit éléments structurants (tableau 1). Ces éléments sont regroupés selon les sous-systèmes qui forment le modèle structurel de la Forêt habitée, selon une approche systémique (Gélinas, 2001).

Tableau 1 Éléments structurants de la Forêt habitée selon la littérature

Éléments structurants	
<p>Structure représentative</p> <ul style="list-style-type: none"> - Représentativité des intervenants - Participation des intervenants à l'élaboration du projet - Participation des intervenants à l'exécution du projet - Participation des intervenants aux retombées du projet - Transmission de l'information - Réponse aux besoins de la communauté <p>Valeurs environnementales</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respect de la capacité productive du milieu <p>Technocognitif</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification adéquate des ressources - État des connaissances 	<p>Gestion</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respect des droits consentis - Distribution équitable des coûts et des bénéfices - Établissement de tarifs d'utilisation - Autonomie accordée aux responsables <p>Environnement externe</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participation du public à l'élaboration du projet - Participation du public à l'exécution du projet - Participation du public aux retombées du projet - Engagement financier des gouvernements - Engagement technique des gouvernements

PROJETS À L'ÉTUDE

Cinq des quatorze projets pilotes de Forêt habitée ont été retenus pour cette recherche. Le choix non aléatoire de cinq projets a permis de couvrir plusieurs régions administratives et d'analyser des initiatives reposant sur des contextes variés. Ces projets sont représentatifs de la variété dans les modes de tenure, le statut et le type des structures organisationnelles, tout en présentant des particularités (tableau 2). Les possibilités de développement induites par les ressources présentes sur le territoire varient également entre les projets.

Tableau 2 Caractéristiques des projets pilotes à l'étude

Projet	Région administrative	Mode de tenure	Structure organisationnelle		Particularité
			Statut	Type	
1	Outaouais	Publique (CAF)	Nouvelle	Corporation	Présence d'une communauté autochtone
2	Chaudières-Appalaches	Mixte	Nouvelle	Corporation	Vocation de parc régional
3	Mauricie	Publique (CAAF)	En place (coopérative)	Concertation	Enclavé dans un parc national
4	Centre-du-Québec	Privée	En place (société sylvicole)	Concertation	Pas de territoire défini
5	Bas-Saint-Laurent	Publique + lots intramunicipaux	En place (MRC)	Délégation	Fermes forestières

POPULATION CIBLE

La population visée par le sondage regroupait l'ensemble des participants aux comités formés pour élaborer les projets de Forêt habitée retenus par le ministère des Ressources naturelles du Québec. Parmi les catégories de répondants se retrouvaient les membres des comités de gestion des projets de Forêt habitée; des représentants du milieu forestier provenant de coopératives forestières, de sociétés sylvicoles et d'entreprises industrielles; des représentants du milieu faunique, par exemple des chasseurs ou des gardiens de réserves fauniques; des représentants du milieu récréotouristique, venant des stations touristiques ou des centres équestres, de même que des représentants gouvernementaux (province, région et municipalité).

OUTILS D'ANALYSE

Nous avons retenu le sondage postal pour quantifier l'importance des éléments structurants du concept de Forêt habitée. Ce sondage a permis d'évaluer la perception des répondants quant aux éléments les plus déterminants pour la réussite de leur projet collectif. Les éléments présentés étaient accompagnés d'une brève description de leur signification. La perception se traduisait par une évaluation de l'importance accordée par les répondants à chacun des éléments pré-identifiés, selon deux contextes. C'est à ce moment que la distinction se fait entre le projet idéal et la réalité observée. Les répondants devaient évaluer les éléments structurants pour chacune de ces deux situations en leur accordant une importance. Dans un cas, la définition d'un projet idéal est obtenue; dans l'autre cas, un portrait de la situation vécue est dessiné. La mesure utilisée pour quantifier l'importance était une échelle de jugement, calibrée de 1 à 7, la valeur 1 représentant une importance très faible, alors qu'un 7 signifiait une importance très élevée. Afin de valider le caractère exhaustif de la liste des éléments structurants, les intervenants devaient également répondre à une question ouverte en inscrivant cinq éléments jugés importants pour la réussite d'un projet de Forêt habitée.

Pour analyser les résultats obtenus et ainsi vérifier l'hypothèse de convergence entre l'idéal et la réalité, la *conceptanalyse* de besoins a été utilisée. Cette méthode d'analyse, principalement utilisée dans les domaines de l'éducation et de la santé, s'intègre aux processus de planification (Lapointe, 1992: 43). Le concept de besoin se réfère à trois composantes: «une situation désirable correspondant à ce qui devrait être, aux résultats souhaités et désirés; une situation actuelle équivalant à ce qui est, aux résultats effectifs; et l'écart pouvant exister entre ces deux situations et qui représente le besoin» (Lapointe, 1992: 42). Pour décrire ces situations, des statistiques descriptives telles que la moyenne, l'écart-type et le coefficient de variation sont utilisées. Le coefficient de variation (CV) évalue l'homogénéité dans les perceptions en mesurant la position relative d'un élément par rapport aux autres afin de vérifier si la moyenne calculée est représentative. Il permet donc de qualifier le degré de consensus observé à l'intérieur d'un ensemble de répondants (Lapointe, 1992: 256).

À partir des moyennes calculées pour les situations désirables et réelles, un écart peut aussi être calculé pour chacun des éléments structurants. Cet écart permet de classer les éléments évalués selon un ordre de priorité afin de déterminer sur quels aspects des efforts pourraient être concentrés pour rapprocher la réalité de l'idéal. Pour déterminer cet ordre de priorité, nous utilisons un indice de priorité des besoins (IPB):

$$IPB = M_{SD} (M_{SD} - M_R)$$

avec M_{SD} la moyenne des importances calculées en situation désirable et M_R la moyenne des importances en situation réelle. Les moyennes sont calculées pour l'ensemble des répondants. L'élément qui obtient l'IPB le plus élevé est celui qui doit arriver en tête de liste.

Par la suite, la validation de la présence d'écarts significatifs entre la situation désirable et la situation réelle s'effectue à partir de statistiques comparatives, soit des tests de *Kruskal Wallis* pour variables non paramétriques et des tests *T* pour variables appariées.

Les résultats de l'analyse de besoins permettent alors de formuler des objectifs décrivant les actions à entreprendre, de même qu'ils définissent les changements qui devront être apportés afin de corriger une situation (Lapointe, 1992: 45).

RÉSULTATS

Pour recueillir les données, nous avons procédé à l'envoi postal d'un questionnaire. Un pré-test avait été réalisé auprès d'un sous-groupe, assurant ainsi la compréhension des éléments et de la définition les accompagnant. Au total, 128 questionnaires furent envoyés aux différents intervenants ciblés. Un rappel téléphonique a suivi l'envoi. Le taux de réponse obtenu est de 45, %, ce qui correspond à 58 répondants. Ce taux de réponse varie de 33 à 60% selon les projets.

ÉLÉMENTS STRUCTURANTS

Dans l'ensemble, les éléments structurants se classent de moyennement importants à très importants. Dans tous les cas, un écart négatif est perçu entre la situation idéale et la situation réelle, indiquant que la réalité est toujours perçue comme étant inférieure à l'idéal. Cet écart varie de 4,7% concernant le respect de la capacité productive du milieu à 15,4% pour l'engagement financier des gouvernements (tableau 3).

Pour un des éléments structurants, soit le respect de la capacité productive du milieu, les répondants s'accordent selon un consensus élevé (CV=13,27) à identifier cet élément comme très important pour un projet de Forêt habitée. Dans l'ensemble, la majorité des éléments présente un consensus moyen entre les répondants. Cependant, les trois éléments reliés à la participation du public dans les différentes étapes de réalisation d'un projet s'évaluent à raison d'un consensus faible.

Il existe des écarts perceptibles entre la situation désirable et la situation réelle. Néanmoins, tous les éléments proposés, à une exception près, soit l'élément de la participation du public à l'exécution des projets, sont qualifiés d'importants selon l'avis des répondants. Comme la liste des éléments présentée aux intervenants a été construite à partir de la littérature et qu'elle a été validée auprès d'un sous-groupe de répondants, les éléments proposés semblent, par conséquent, bien définir un projet idéal de Forêt habitée.

Le tableau 3 présente les éléments structurants ordonnés en fonction de l'importance qui devrait leur être accordée en situation idéale. À partir des moyennes calculées pour chaque situation, l'indice de priorité (IPB) est établi et permet de classer les dix-huit éléments selon les besoins d'amélioration (tableau 3).

Tableau 3 Perceptions de l'importance des éléments structurants de la Forêt habitée

Éléments structurants	Importances ¹		Situation idéale	Écart	Ordre de priorité	
	M _{SD}	M _R	CV ²	%	IPB	Rang
- Respect de la capacité productive du milieu	6,33	6	13,27	4,7*	2,09	15
- Représentativité des intervenants	6,16	5,48	16,23	9,7*	4,19	5
- Identification adéquate des ressources	6,12	5,63	16,83	7*	2,99	11
- État des connaissances	6,09	5,39	15,44	10*	4,26	4
- Réponse aux besoins de la communauté	5,86	5,18	20,65	9,7*	3,98	6
- Transmission de l'information	5,83	5,31	19,38	7,4*	3,03	10
- Participation des intervenants à l'élaboration du projet	5,66	4,98	23,14	9,7*	3,85	7
- Respect des droits consentis	5,65	4,85	26,9	5	4,52	3
- Distribution équitable des coûts et des bénéfices	5,65	5,3	27,96	11,4*	1,98	16
- Engagement technique des gouvernements	5,52	4,64	28,62	12,6*	4,86	2
- Participation des intervenants aux retombées du projet	5,49	5,05	26,05	2,7	2,42	13
- Établissement de tarifs d'utilisation	5,47	5,13	27,61	4,9*	1,86	17
- Autonomie accordée aux responsables	5,41	5	25,32	5,9*	2,22	14
- Participation financière des gouvernements	5,30	4,22	31,3	15,4*	5,72	1
- Participation des intervenants à l'exécution du projet	5,02	4,3	26,49	10,3*	3,61	8
- Participation du public aux retombées du projet	4,82	4,18	30,29	9,1*	3,08	9
- Participation du public à l'élaboration du projet	4,23	3,54	35,46	9,9*	2,92	12
- Participation du public à l'exécution du projet	3,45	2,92	49,28	7,7	1,83	18

¹ Importance cotée sur une échelle de 1 à 7, 1 étant une importance très faible, et 7, une importance très grande.

² CV ≤ 15 = consensus élevé, 16 < CV ≤ 30 = consensus moyen, CV > 30 = faible consensus (Lapointe, 1992: 256).

* Les écarts entre la situation idéale et la situation réelle sont significatifs

COMPARAISON ENTRE LES PROJETS

En étudiant un à un les éléments structurants tout en comparant les projets, il ressort que tous les répondants s'entendent pour définir un projet idéal de la même façon. Ainsi, les perceptions recueillies concernant la situation désirable nous indiquent que les répondants, regroupés par projet, adoptent une même définition décomposée de la Forêt habitée. En effet, aucune différence significative n'est observée entre les projets, et ce pour chacun des éléments (prob > 0,05). Par contre, la situation réelle est perçue différemment pour ce qui est de certains éléments structurants (tableau 4). Sept des dix-huit éléments proposés révèlent des écarts significatifs (prob < 0,05) à la suite de la comparaison des perceptions des répondants entre les projets à l'étude. Les résultats analysés en comparant entre les catégories de répondants nous révèlent cette fois que même la situation réelle fait l'unanimité. Aucun élément ne présente de différence significative.

Tableau 4 Éléments structurants perçus différemment entre les projets

Importance de la situation réelle ¹ Éléments structurants	Projets					Prob ²
	1	2	3	4	5	
- Respect de la capacité productive du milieu	5,71	5,38	5,7	6,67	6,44	0,047*
- Représentativité des intervenants	5,07	4	6,2	5,67	6,11	0,006*
- Identification adéquate des ressources	5,21	5,75	5,8	5,67	5,78	0,851
- État des connaissances	4,64	5,88	5,7	5	5,72	0,084
- Réponse aux besoins de la communauté	4,43	5,11	5,2	5	1,18	0,118
- Transmission de l'information	5,4	3,78	5,9	4,83	5,83	0,056
- Participation des intervenants à l'élaboration du projet	4,87	3,78	4,9	5,67	5,5	0,170
- Respect des droits consentis	5,43	4,33	4,9	5,83	5,76	0,128
- Distribution équitable des coûts et des bénéfices	4,71	4,56	3,78	5,6	5,5	0,208
- Engagement technique des gouvernements	2,77	5,44	4,89	4,33	5,69	0,012*
- Participation des intervenants aux retombées du projet	4,67	4,63	4,5	6	5,56	0,233
- Établissement de tarifs d'utilisation	4,71	4,11	5,6	6,17	5,35	0,034*
- Autonomie accordée aux responsables	5,4	3,22	5	6,33	5,11	0,003*
- Participation financière des gouvernements	2,38	4	4,4	4,33	5,69	0,001*
- Participation des intervenants à l'exécution du projet	4,07	3,33	3,8	5,33	4,94	0,099
- Participation du public aux retombées du projet	4,13	4,38	3,1	3,33	5,06	0,042*
- Participation du public à l'élaboration du projet	4,13	3,33	3,1	3	3,59	0,380
- Participation du public à l'exécution du projet	3,4	2,89	2,6	2,33	2,88	0,527

¹ Importance cotée sur une échelle de 1 à 7, 1 étant une importance très faible, et 7, une importance très grande.

² H₀: Les moyennes sont égales, niveau de confiance 95%.

DISCUSSION

Axés sur la perception des répondants, les résultats obtenus par cette étude permettent de mieux comprendre ce que recherchent les intervenants dans le concept de Forêt habitée, mais également ce qu'ils observent dans la mise en œuvre des différents projets pilotes. Les dix-huit éléments structurants identifiés dans la littérature comme étant des composantes essentielles, et soumis pour évaluation aux intervenants, ont permis de valider une définition pratique et décomposée du concept de Forêt habitée. Fait important, celle-ci est partagée par l'ensemble des répondants.

FORÊT HABITÉE: UNE DÉFINITION

En regard des résultats obtenus, il appert que les intervenants adoptent en partie la vision théorique du concept de Forêt habitée. En comparant les principes de ce concept avec les perceptions des intervenants, une concordance s'observe entre eux et les éléments jugés importants (tableau 5). Les principes de la gestion partenariale (William et Ellefson, 1997) occupent également une place privilégiée dans leur perception. Les éléments s'y rapportant ressortent parmi les plus importants selon eux (tableau 5).

Tableau 5 Concordance entre théorie de la Forêt habitée et perception des répondants

Concept de Forêt habitée	Principes de gestion partenariale	Éléments structurants de la FH
Développement économique local	Représentativité des intervenants	Respect de la capacité productive du milieu
Mise en valeur des aspects récréatifs	Considération des besoins collectifs	Représentativité des intervenants
Protection de l'environnement	Responsabilisation des partenaires	Identification adéquate des ressources
Mouvement de réappropriation du territoire	Partage des informations	État des connaissances Réponse aux besoins de la communauté Transmission de l'information Participation des intervenants à l'élaboration du projet

L'élément *identification adéquate des ressources* implique la prise en compte de toutes les ressources d'un milieu telles que les ressources récréotouristiques (Vail et Hultkrantz, 2000), de même que ses potentiels d'aménagement. Pour ce qui est de la protection de l'environnement, le fait que les intervenants accordent une importance élevée à la *capacité productive du milieu* témoigne de son acceptation comme critère supplémentaire d'aménagement. L'aspect *mouvement de réappropriation du territoire*

réfère à la réappropriation de la gestion du territoire par les habitants, ainsi qu'à la décentralisation des pouvoirs. En mettant l'accent sur la représentativité des intervenants et le respect des besoins de la communauté, les répondants confirment leur désir de voir leur territoire géré par et pour les habitants. Indirectement, les besoins de la communauté peuvent faire référence au développement économique local. En effet, dans ces besoins se trouve inévitablement la création d'emplois locaux et durables afin de freiner l'exode rural.

La perception des répondants cerne assez bien l'ensemble des principes de la gestion partenariale identifiés dans la littérature (Chanawongse, 1991; Sekher, 2001; Whaley, 1993; Williams et Ellefson, 1997). La représentativité des intervenants, la considération des besoins collectifs et le partage des informations ressortent en effet parmi les éléments les plus importants. Dans une moindre mesure, la responsabilisation des partenaires est en partie couverte par la participation des intervenants à l'élaboration des projets de Forêt habitée. Dans l'optique de responsabiliser les partenaires, ceux-ci devraient s'engager activement dans l'exécution des décisions afin d'en devenir parties prenantes (Finsterbusch et Van Wicklin III, 1987; Sekher, 2001). Toutefois, cet élément arrive en quatorzième place dans la liste.

En somme, le concept de Forêt habitée tel que véhiculé par la littérature semble bien représenter les attentes des différents partenaires engagés dans la mise en œuvre des projets qui s'en inspirent. De plus, en recherchant la perception des intervenants face aux éléments structurants, il ressort une définition commune du concept malgré la diversité des projets. Cette définition s'établit en fonction de l'importance qu'accordent les répondants aux éléments structurants.

Parmi les dix-huit éléments proposés, quatre se voient accorder une très grande importance par les répondants pour ce qui est de la réussite d'un projet de Forêt habitée. Occupant la première position, l'élément de respect de la capacité productive du milieu est le seul à soulever un consensus élevé parmi tous les participants. Les répondants suggèrent donc qu'une grande attention lui soit portée. Une vision axée sur le long terme s'en dégage. Ce résultat suggère que les intervenants du milieu prennent conscience de leur dépendance vis-à-vis des ressources et, donc, de l'importance du respect de la capacité du milieu à soutenir ces ressources pour assurer la viabilité des différentes activités (Williams et Ellefson, 1997).

Les répondants soulignent par ailleurs l'importance d'une large représentativité des intervenants. Pour assurer le bon fonctionnement de la gestion partenariale d'une ressource commune, mieux vaut élargir les horizons pour y inclure tous les champs d'activités. Les gestionnaires s'assurent alors d'un éventail plus élaboré d'intérêts, de connaissances, d'idées, mais surtout ils abordent les divergences de manière proactive (Sekher, 2001).

Le concept de Forêt habitée offre à une collectivité la possibilité d'adopter une approche basée sur le développement endogène. Pour ce faire, les répondants reconnaissent le besoin de diversifier leurs activités, y compris les produits et services découlant de l'aménagement du territoire forestier. Pour trouver de nouveaux créneaux, spécifiques et adaptés aux particularités régionales, une première

étape consiste à identifier les ressources présentes et à connaître leur potentiel de développement. En effet, les résultats dépendent en grande partie de la présence en quantité et en qualité d'une variété de ressources forestières telles que la matière ligneuse, la faune et l'aspect esthétique.

Les intervenants soulèvent également le besoin de connaissances, tant sur les ressources que sur l'impact de leurs actions sur le milieu. L'accent est alors mis sur la recherche et l'expérimentation. Principalement, le regroupement des connaissances détenues par les acteurs locaux devient un atout de taille.

Alors que ces quatre éléments sont perçus comme incontournables aux yeux des répondants, d'autres se révèlent moins importants. Les trois éléments référant à la participation du public arrivent en effet dans les derniers dans l'ordre d'importance, affichant des degrés de faibles à moyennement importants.

Quoique surprenants au premier abord, ces résultats confirment la pluralité de sens attachée à la notion de participation du public (Bouthillier, 2003: 128). Elle comprend différentes activités qui vont de la sensibilisation à la dévolution de pouvoir en passant par la concertation et le partenariat (Arnstein, 1969). Dans le questionnaire utilisé, les éléments associés à la participation du public (le public étant l'utilisateur du territoire à des fins non lucratives) faisaient référence à la possibilité de faire part des idées, préoccupations et attentes face au projet. La forme de participation n'était pas précisée puisqu'elle diffère d'un projet à l'autre. La situation observée révèle la position et les choix des intervenants quant à ces activités et à la nature des publics concernés. En mettant l'accent sur la distribution d'informations ou le développement de sentiers d'interprétation, les intervenants cantonnent les publics, auxquels ils ne s'identifient pas, à un rôle de spectateur.

Limiter la participation de ces publics lors de l'élaboration ou de l'exécution des projets est aussi révélateur. En accordant moins d'importance à leur engagement, ils signifient leur préférence pour une formule de partenariat qui atténue le pouvoir accordé aux publics n'ayant pas d'intérêts d'affaires. Cette préférence pour les occasions d'affaires accroît les chances de réaliser d'éventuels partenariats. Cependant, elle peut aussi diminuer la richesse de ceux-ci. Rappelons que si l'idée de Forêt habitée s'inscrit dans la formalisation de partenariats, elle vise aussi à accroître, au profit de la communauté, la richesse induite par l'aménagement de la forêt. Limiter la participation des publics altère cette intention.

L'examen des cinq cas montre également l'importance de la concertation pour les répondants. Sa manifestation réside souvent dans la création d'une corporation de gestion où sont invités des représentants d'organismes possédant un lien direct avec le territoire. Une fois de plus, cela est caractéristique d'un type de participation particulier. L'analyse de la situation dévoile toutefois quelque chose de singulier pour le concept de Forêt habitée.

Pour définir la Forêt habitée, nous avons insisté sur le mouvement social où certains groupes sociaux se coordonnent en vue de modifier l'ordre établi afin d'améliorer des conditions de vie (Rocher, 1992: 505-506). Il semble donc paradoxal que les répondants considèrent avec intérêt le respect des droits consentis par le régime forestier en place. Nous y voyons une forme de gestion partenariale circonstanciée. Quand des acteurs en quête de repositionnement politique sont

conscients de la puissance des tenants de l'ordre établi, ils préfèrent amorcer une démarche de concertation avec ceux-ci. La recherche de consensus s'appuie alors sur une attitude particulière qui consiste pour chacun des acteurs à défendre les intérêts de son organisation d'appartenance.

L'industrie forestière a déterminé la vocation de plus d'une centaine de communautés québécoises. Difficile aujourd'hui de nier cette situation pour repartir à zéro (Robson, 1996), d'autant plus que le gouvernement soutient et encourage le développement de l'industrie forestière avec son régime forestier (Bouthillier, 2001: 258). Tout se passe comme si les promoteurs de l'idée de Forêt habitée choisissaient stratégiquement de rallier les deux joueurs dominants du régime forestier. Ce faisant, le concept de Forêt habitée passerait d'un mouvement social à une réforme politique.

Rappelons que les CAAF ne constituent pas la seule forme de droit consenti. Il en va de même des baux de villégiature, des droits de chasse et de pêche et de certaines productions non ligneuses, comme l'acériculture ou la cueillette du bleuets. La gestion partenariale invite les partenaires à mettre en commun leurs droits consentis pour que ceux-ci soient utilisés par l'ensemble du groupe. À la lumière de nos résultats (tableau 3), la réponse des intervenants semble négative. La prudence des répondants apparaît, encore ici, cohérente avec l'idée d'une concertation dont l'intention est d'échanger avec d'autres intervenants pour établir une communauté d'intérêts. Cela n'est pas du partenariat, mais pourrait s'avérer un point de départ à la mise en œuvre du concept de Forêt habitée.

Bien qu'étant un mouvement porté par une volonté locale, la réalisation des projets de Forêt habitée est possible grâce à l'appui financier du gouvernement (Bérard, 1999: 15). De quelle façon doit-on envisager l'avenir de cette contribution? Plusieurs insistent sur l'importance de l'autofinancement des projets, sur l'intérêt de leur assurer une viabilité financière. Toutefois, l'étude des perceptions soulève un autre paradoxe important. En effet, l'engagement financier des gouvernements demeure un élément majeur pour les répondants qui semble même, selon eux, faire défaut, du moins si l'on se fie à l'IPB (tableau 3). Le financement de projets qu'accordent les gouvernements se compare ainsi à une sorte de filet de sécurité dont il est difficile de se passer. De savoir qu'il existe et qu'il leur est disponible constituerait une garantie. Mentionnons que certains projets de Forêt habitée se situent en territoire forestier qu'il faut avant tout reconstruire pour espérer retirer des bénéfices de son exploitation. Des forêts maintes fois exploitées et offrant un faible potentiel au départ se doivent d'être améliorées afin de devenir aptes à répondre aux attentes des gestionnaires. Ces améliorations s'avèrent possibles en partie grâce à l'aide gouvernementale accordée par le biais des subventions de projets de mise en valeur.

La possibilité de responsabiliser l'ensemble des utilisateurs de ressources forestières d'un territoire ressort de la proposition d'instaurer un coût d'utilisation des infrastructures mises en place. Bien que cet élément ne figure pas parmi les plus importants, il retient l'attention (tableau 3). L'hésitation quant à son application réside bien souvent dans la difficulté de l'instaurer. Pour les gestionnaires, la responsabilisation a un coût auquel ils hésitent à faire face. L'embauche de person-

nel supplémentaire, la construction d'infrastructures d'accueil ou simplement le contrôle des entrées et sorties sur un territoire donné, par exemple, représentent des déboursés importants. L'acceptabilité sociale de l'imposition de frais d'utilisation semble également inquiéter certains gestionnaires.

Outre les éléments touchant à la participation du public qui révèlent des niveaux d'importance moindre, les éléments structurants proposés offrent une définition décomposée de la Forêt habitée. À sa façon, chaque élément correspond à un aspect économique, social ou environnemental dont l'ensemble favorise un développement économique et social plus équilibré. La perception des intervenants d'une situation idéale offre ainsi une définition pratique et décomposée qui s'établit selon une vision commune.

RÉALITÉ *VERSUS* IDÉAL

L'analyse de la perception des intervenants atteste l'existence d'une définition commune de la Forêt habitée. Les attentes étant similaires, les efforts déployés devraient conduire à une seule et unique finalité. Qu'en est-il donc de la réalité telle que perçue par ces mêmes intervenants?

Lorsqu'elle est décomposée en éléments structurants, la réalité perçue par les intervenants s'avère différente de l'idéal projeté. Sur les dix-huit éléments proposés, seulement trois s'accordent avec la situation désirable: la participation des intervenants aux retombées, la participation du public à l'exécution et le respect des droits consentis (tableau 3). Les projets pilotes semblent donc s'orienter vers les attentes des intervenants en respectant les droits déjà consentis à l'intérieur de la nouvelle structure de gestion. De plus, la réalisation des projets tient compte du désir des intervenants de tenir le public à l'écart de la mise en place des projets.

Quant aux autres éléments, ils présentent tous un écart significatif entre la situation réelle et la situation idéalisée. Certains sont plus importants. Parmi eux, les éléments concernant la participation financière et technique du gouvernement obtiennent les déviations les plus prononcées. Ils se retrouvent en première et deuxième positions selon l'ordre de priorité (tableau 3). Des situations de conflit, des discussions tendues entre les gestionnaires des projets et les représentants des gouvernements peuvent expliquer ce résultat concernant la contribution des différents paliers de gouvernement.

Occupant le troisième rang dans les éléments à mettre en priorité (tableau 3), la perception d'une distribution équitable des coûts et des bénéfices dans la réalité s'éloigne de l'idéal recherché. Les projets n'en étant qu'à leur début, il devrait être difficile d'évaluer cette distribution. En revanche, ce résultat met l'accent sur l'importance de définir une structure qui permettra une distribution efficace, un partage équitable des coûts et des bénéfices reliés à l'exploitation des ressources forestières locales. Cela indique également l'envergure des changements attendus quant à la création de richesse.

Une attention est accordée à la recherche et à l'expérimentation par l'entremise de projets bien souvent financés par le gouvernement. Malgré ces investissements, l'ensemble des intervenants dénonce un retard nécessitant un rattrapage pour améliorer constamment les connaissances sur les ressources et surtout leur compréhension de l'impact des activités humaines sur ces ressources.

Finalement, un autre élément à relever en priorité est celui de la représentativité des intervenants (tableau 3). Bien qu'étant un élément préconisé par les intervenants et appuyé par la littérature (Cormick *et al.*, 1996: 37), notre analyse indique un écart qu'il serait pertinent de corriger. Si la représentativité souhaitée ne semble pas obtenue pour certains projets (tableau 4), c'est probablement le fruit d'une démarche stratégique visant à innover avec le régime forestier actuel plutôt que d'en inventer un nouveau. Certaines inquiétudes envers la volonté de participer de bonne foi des autres groupes pourraient également inhiber l'action des groupes initiateurs.

Alors que les intervenants partageaient une même définition de l'idéal, sans égard au projet, il en est autrement de la réalité telle que perçue par les répondants (tableau 4). Ce résultat ne surprend pas, compte tenu de la diversité des projets pilotes. Chacun d'eux fait face à une réalité différente: des antécédents politiques et économiques variés, des compositions particulières des ressources et des intervenants, des conflits qui ont laissé des traces plus ou moins vives.

De plus, chaque projet pilote expérimente un modèle de gestion différent, basé sur le concept de la Forêt habitée. Ces différences significatives de la réalité perçue entre les intervenants des divers projets pourraient nous suggérer qu'une structure est plus apte à répondre aux attentes que les autres. Malheureusement, il demeure difficile d'identifier la *meilleure* structure, puisque chacune d'elles reflète des contextes variés et que notre enquête ne visait pas à caractériser le cadre institutionnel.

CONCLUSION

Le défi de la mise en œuvre d'une Forêt habitée réside dans la réconciliation d'intérêts multiples et divergents concernant l'appropriation et l'utilisation d'un même ensemble de ressources. La gestion partenariale des ressources forestières d'un territoire représente la solution avancée pour relever ce défi. La gestion partenariale préconise entre autres la représentativité et la responsabilisation des intervenants, la considération des besoins collectifs et le partage des informations. Elle semble constituer une voie praticable aux yeux des intervenants.

En effet, en évaluant la perception des intervenants engagés dans les projets pilotes de Forêt habitée, ces principes de la gestion partenariale ressortent comme étant parmi les plus importants. Accompagnés d'autres éléments structurants, ces principes témoignent de la vision commune qui motive la Forêt habitée. Cette vision, partagée par les intervenants sans égard pour la variété des projets étudiés dans la présente recherche, nous donne ainsi une définition pratique du concept de Forêt habitée.

Cela dit, les résultats découlant de la perception de la réalité vécue par ces mêmes intervenants expriment un écart entre cette réalité et l'idéal supporté par la vision commune. Celle-ci, décomposée en dix-huit éléments structurants, semble se réaliser seulement dans le cas de trois éléments: la participation des intervenants aux retombées des projets, la participation du public à l'exécution et le respect des droits consentis.

Ce dernier élément est considéré comme important par les intervenants, mais sa manifestation dans les faits établit un paradoxe vis-à-vis du concept de Forêt habitée. Ce concept s'apparente idéalement à un mouvement social de réappropriation du territoire. Toutefois, dans la réalité, les intervenants désirent maintenir des droits déjà consentis. Ainsi, les gestionnaires de projets de Forêt habitée sont invités à changer les choses pour le mieux, tout en construisant sur des bases établies.

Les éléments structurants ayant été identifiés et leur importance consacrée par les intervenants, ils peuvent désormais servir à la construction d'un cadre d'évaluation (Gélinas, 2001). Respectant les fondements du concept de Forêt habitée, une évaluation du déroulement des projets par les intervenants engagés est maintenant possible.

Bien que cette étude apporte des précisions intéressantes sur des éléments de réussite de la gestion partenariale en foresterie québécoise, elle ne reflète que la perception des intervenants ayant participé à l'élaboration des cinq projets retenus. La généralisation de ces constats d'écart entre des situations désirables et réelles à l'ensemble de la population québécoise est à éviter. En effet, nous émettons l'hypothèse que la connaissance du concept influence la perception des gens. Afin de rendre concevable la généralisation des résultats, il faudrait chercher à étendre l'échantillon de façon à inclure d'autres utilisateurs des ressources forestières qui portent un intérêt à l'amélioration de la gestion forestière, mais qui n'auraient pas participé directement à l'élaboration des projets. Il serait alors possible d'évaluer si les perceptions divergent ou si, encore une fois, une définition pratique et décomposée serait partagée par tous.

BIBLIOGRAPHIE

- ARNOLD, J. E. Michael (2000) Managing forests as common property. *Community Forestry*, Paper 136. [En ligne]. www.fao.org/montes/fon/fonp/cfu/pub/en/fp/fp136/fp1362-e.stm.
- ARNSTEIN, Sherry R. (1969) A ladder of citizen participation. *American Institute of Planners Journal*, vol. 35, pp. 216-224.
- BEAUDOIN, Marc (1997) *Recueil des projets-pilotes de Forêt habitée*. Préparé pour l'Assemblée des promoteurs, Québec.
- BÉRARD, Luc (2000) *Les projets témoins: forces et faiblesses*. Conférence lors du Colloque sur la forêt habitée, Maniwaki, 18-20 octobre 2000.
- BÉRARD, Luc (1999) *Les projets témoins de Forêt habitée. Évaluation après 3 ans*. Québec, Ministère des Ressources naturelles.
- BOUTHILLIER, Luc (2003) Explorer la face cachée de la lune: identifier le questionnement scientifique issu des aspects sociaux de la foresterie. *Actes des Colloques du Carrefour 2003 de la recherche forestière tenus le 19 février 2003*, Québec, Ministère des Ressources naturelles, pp. 127-134.

- BOUTHILLIER, Luc (2001) Quebec: Consolidation and the Movement towards Sustainability. Dans Michael Howlett (dir.) *Canadian Forest Policy; Adapting to Change*, Toronto, University of Toronto Press, pp. 237-278.
- BOUTHILLIER, Luc et DIONNE, Hugues (1995) *La forêt à habiter, la notion de forêt habitée et ses critères de mise en œuvre*. Rapport pour le Service canadien des forêts, Québec, Ministère des Ressources naturelles du Canada.
- CHANAWONGSE, Krasae (1991) *Rural development management: Principles, propositions and challenges*. Université de Khon Kaen (Thaïlande).
- COLFER, Carol J. Pierce et WADLEY, Reed L. (2001) From participation to rights and responsibilities in forest management. Dans Carol J. Pierce Colfer et Yvonne Byron (dir.) *People Managing Forests: The Links Between Human Well-Being and Sustainability*, Washington, RFF Press, pp. 278-299.
- Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise (2004) *Rapport final*. [En ligne]. <http://www.commission-foret.qc.ca/rapportfinal.htm>.
- CORMICK, Gerald W., DALE, Norman, EMOND, Paul, SIGURDSON, S. Glenn et STUART, Barry D. (1996) *Forger un consensus pour un avenir viable. Des principes à la pratique*. Ottawa, Table ronde sur l'environnement et l'économie.
- DIONNE, Hugues (1993) La forêt, un outil de développement économique et social. Dans *Compte rendu des discussions et résumés des conférences, Colloque sur les enjeux du secteur forestier québécois*, 27-28 octobre 1993, Québec, Conseil de la recherche forestière du Québec, pp. 17-32.
- FAO (1999) *Situation des forêts du monde 1999*. Rome, Organisation mondiale pour l'agriculture et l'alimentation.
- FINSTERBUSCH, Kurt et VAN WICKLIN III, Warren A. (1987) The contribution of beneficiary participation to development project effectiveness. *Public administration and development*, vol. 7, pp. 1-23.
- FOURNIER, Marian (1996) *Développement d'une politique de «Forêt habitée»*. Conférence de l'Institut forestier du Canada (section Orléans) et de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec, Québec, 11 décembre 1996.
- GAGNON, Christine (1995) Développement local viable. Approches, stratégies et défis pour les communautés. *Coopérative et Développement*, vol. 26, n° 2, pp. 61-82.
- GÉLINAS, Nancy (2001) *La gestion partenariale: un nouveau mode de gestion pour les forêts québécoises*. Thèse de doctorat, Québec, Université Laval, Faculté de foresterie et de géomatique.
- Groupe de travail interministériel sur la Forêt habitée (1996) *La gestion des ressources du milieu forestier habité*. Québec, Ministère des Ressources naturelles.
- Interface Forêt (1997) *Le concept de Forêt habitée a-t-il un avenir?* Actes du Colloque du 29 novembre 1996, Québec.
- LAPOINTE, Jacques (1992) *La conduite d'une étude de besoins en éducation et en formation, une approche systémique*. Québec, Presses de l'Université du Québec.
- LESCARBEAU, Robert (1994) *L'enquête feed-back*. Montréal, Presses de l'Université de Montréal.
- Ministère des Ressources naturelles (1996) *Consultation relative à la forêt habitée. Orientations ministérielles*. Québec, Gouvernement du Québec.

-
- Ministère des Ressources naturelles (1999) *Mise à jour du régime forestier. Synthèse des consultations publiques, automne 1998*. Québec, Gouvernement du Québec.
- Ministère des Ressources naturelles (2000) *Mise à jour du régime forestier. Document d'information. Dépôt du Projet de loi modifiant la Loi sur les forêts et tenue de la Commission parlementaire générale 2000*. Québec, Gouvernement du Québec.
- ROBSON, Robert (1996) Impact de la politique gouvernementale sur l'évolution des communautés tributaires des forêts au Canada depuis 1880. *Unasylva*, n° 186. [En ligne]. www.fao.org/docrep/w1033f/w1033f00.htm.
- ROCHER, Guy (1992) *Introduction à la sociologie générale*. Ville La Salle, Hurtubise HMH.
- SEKHER, Madhushree (2001) Organized participatory resource management: insights from community forestry practices in India. *Forest Policy and Economics*, vol. 3, pp. 137-154.
- VAIL, David et HULTKRANTZ, Lars (2000) Property rights and sustainable nature tourism: adaptation and mal-adaptation in Dalarna (Sweden) and Maine (USA). *Ecological Economics*, vol. 35, pp. 223-242.
- WHALEY, Ross S. (1993) Working partnerships: elements for success. *Journal of Forestry*, vol. 91, n° 3, pp. 10-11.
- WILLIAMS, Ellen M. et ELLEFSON, Paul V. (1997) Going into partnership to manage a landscape. *Journal of Forestry*, vol. 95, n° 5, pp. 29-33.